

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL



L'an mil neuf cent quatre vingt seize ~~cent soixante~~, le 28 MARS à 15 H.
le Conseil municipal de la Commune de BRENNILIS
dûment convoqué, s'est réuni en session / ordinaire, à la Mairie, sous
la présidence de M. CORRE Yves Maire.

OBJET :

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 11

Loyer appartement
enseignantes de
l'école publique

Date de convocation du Conseil municipal : 19.03.96

PRÉSENTS : MM. Tous les Conseillers Municipaux

ABSENTS : MM. néant

M. lle JAFFRE Marie-Noëlle

a été élu secrétaire.

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal que la commune ne peut plus percevoir la "DGF instituteurs" pour les logements occupés par les enseignantes de l'école primaire.

Ces dernières étant "Professeur des écoles" et non plus "institutrice".

En conséquence, après avoir délibéré le Conseil Municipal décide de fixer un loyer mensuel de 568F/appartement, avec effet au 1er avril 1996.

Fait à BRENNILIS, les jour, mois et an que dessus.

Le Maire,

Yves CORRE.

